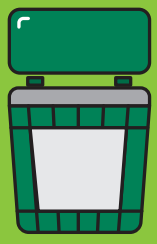


Mode d'emploi

Vous souhaitez trier vos biodéchets
mais n'avez pas de solution de tri ?
Merci de nous contacter pour étudier la mise en
place d'une placette de compostage collectif.



DANS LE BIOSEAU, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Presque tous les déchets alimentaires
générés en cuisine



Les fruits et légumes
(épluchures et
périmés)



Les restes
de repas



Les os, viandes
et poissons en
petite quantité



Le marc de café et
les sachets de thé
(en papier)



Les pains et
céréales



Les coquilles
d'œufs



Les laitages



Interdits :



Les coquillages
et crustacés



Les huiles,
cendres, litières



Les emballages, films
plastique, capsules de café



Les déchets
verts du jardin

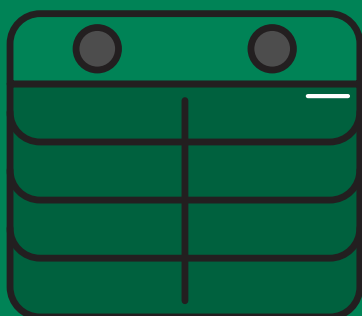
DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Verre d'emballage

sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture.
Il n'est pas nécessaire de les rincer.



Le verre teinté



Le verre transparent
(bouteilles, bocaux...)



Interdits :



Les ampoules
électriques



Les miroirs et vitres



Les pots de fleurs

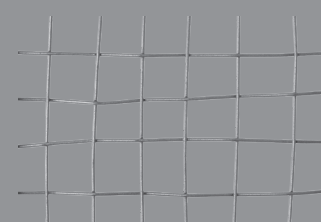


Les couvercles,
bouchons et capsules



La vaisselle

EN DÉCHÈTERIE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?



Métaux



Gravats



Bois



Déchets verts



Huiles



Meubles,
électroménager



Cartons



Autres
encombrants



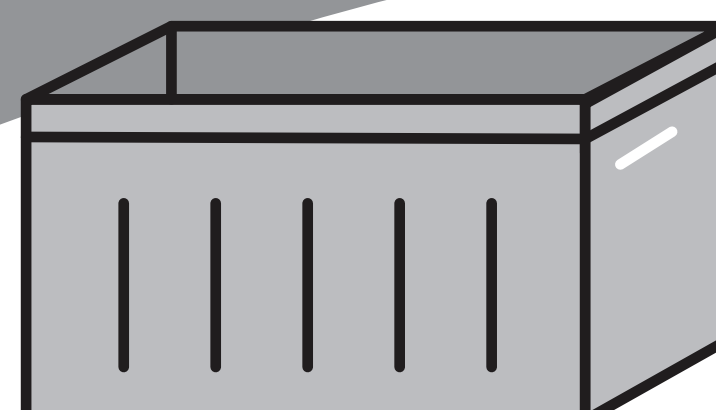
Déchets dangereux
(peintures, solvants, batteries, piles...)



Cartouches d'encre



Ampoules et
néons



Refusés en déchèterie :

ordures ménagères • bouteilles de gaz
même vidées • déchets des activités de
soin et médicaments



À JETER ?
À TRIER ?

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI



SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne •
Tél. : 03 88 02 21 80 • smictom@smictomdesaverne.fr

www.smictomdesaverne.fr

